



Entretien avec le Général Babacar Gaye

Conseiller militaire de l'ONU pour les opérations de maintien de la paix*

Le spectre des opérations de maintien de la paix est devenu de plus en plus large, au point de recouvrir des dimensions diverses – et parfois simultanées –, tels la prévention des conflits, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix. Face à l'essor de mandats de maintien de la paix de plus en plus robustes, tel celui établi par la résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'ONU et confié à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), il est nécessaire d'analyser de manière exhaustive les contextes dans lesquels les soldats du maintien de la paix sont déployés aujourd'hui, les règles applicables à leur engagement, ainsi que les modalités qu'il convient d'introduire pour qu'ils soient à même de s'adapter aux nouvelles réalités. Dans cet entretien, la Revue a choisi de recueillir l'opinion d'un grand stratège et commandant militaire sur les évolutions futures des opérations de maintien de la paix.

Le Général Babacar Gaye est depuis trois ans conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et chef du bureau des affaires militaires au sein du département du maintien de la paix. Il a exercé des responsabilités de commandement à tous les niveaux de la hiérarchie militaire et a été l'un des principaux chefs des forces armées sénégalaises. Il a non seulement participé à l'opération Fode Kaba II en Gambie et a mené plusieurs campagnes militaires en Casamance au Sénégal, mais a également participé aux opérations de l'ONU au Sinaï, au Liban ou encore au Koweït où il commanda le bataillon sénégalais pendant l'opération Tempête du désert. Il a en outre exercé pendant plus de cinq ans la fonction de Commandant des forces de la MONUC/MONUSCO en République démocratique

* Cet entretien a été mené à New York le 9 avril 2013 par Vincent Bernard, rédacteur en chef de la Revue internationale de la Croix Rouge, et par Mariya Nikolova, assistante éditoriale.

du Congo. Auparavant, il a également été ambassadeur de la République du Sénégal en Allemagne et en Autriche, ainsi qu'auprès des organes de l'ONU à Vienne. Officier de l'armée blindée et cavalerie, il est diplômé de la prestigieuse École spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École supérieure de Guerre françaises.



Comment envisagez-vous l'évolution des missions de maintien de la paix, et plus particulièrement celles qui sont relatives à des mandats de protection des populations civiles ? Quels sont, selon vous, les défis majeurs pour ce type de missions aujourd'hui ?

Un certain nombre d'événements clés ont marqué l'évolution du maintien de la paix. Pendant les années qui ont suivi la crise rwandaise de 1994, on a pu observer une certaine désaffection pour les missions de maintien de la paix de l'ONU et une augmentation de l'importance des organisations régionales, en particulier dans la gestion de crises comme celle qu'a connue le Liberia. Un deuxième événement clé a été la publication du Rapport Brahimi¹. Ce document a établi le cadre pour le développement du maintien la paix, permettant le déploiement d'un total de 120 000 soldats du maintien de la paix dans le monde depuis le milieu de la première décennie du XXI^e siècle. Pendant cette période, le maintien de la paix est ainsi redevenu central. Dans le même temps, la majorité des conflits sont devenus internes, entraînant le développement de concepts tels le maintien de la paix « robuste » et l'« approche intégrée ». Ces outils ont l'avantage d'être applicables aux conflits contemporains.

Ainsi, comme cela arrive souvent, on peut facilement avoir l'impression que les façons dont nous nous adaptons aux changements dans des situations de conflit sont toujours réactives par nature. C'est plus ou moins la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Certes, nous avons des opérations de maintien de la paix en cours partout dans le monde, mais, d'une part, la grande majorité de ces missions sont en Afrique – ce sont de loin les plus complexes –, et, d'autre part, la grande majorité d'entre elles ont lieu dans des pays francophones. Dans le même temps, on observe qu'il y a deux domaines dans lesquels nous avons échoué à atteindre nos objectifs, à savoir le nombre de soldats du maintien de la paix parlant les langues du pays où ils sont déployés, et le nombre de femmes engagées dans des activités de maintien de la paix.

Maintenant, quels sont les défis à venir ? Le premier est clairement le problème des ressources, car nous sommes dans une période difficile à cet égard. Où qu'elles opèrent, nos missions de paix doivent s'efforcer d'être les plus efficaces possibles. Cependant, les ressources dont elles disposent sont presque réduites à leur minimum. Nous rencontrons également des défis en termes de capacité. Il y a des domaines dans lesquels nous manquons de capacités : dans le renseignement, les moyens aériens et

1 NdÉ : Voir le Rapport du « Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU » (couramment appelé le « Rapport Brahimi »), UN Doc. A/55/305-S/2000/809, 21 août 2000.

la maîtrise des langues locales. Et puis, il existe évidemment les défis spécifiques à chaque mission : ils sont souvent liés à des processus politiques, au problème posé par la réforme des armées des pays dans lesquels nous sommes déployés, et, bien sûr, au fait que le maintien de la paix doit toujours être accompagné de la consolidation de la paix – l'une étant financée par des contributions obligatoires, et l'autre par des contributions volontaires. Voilà comment je vois la situation et les défis en tant que conseiller militaire.

Comment les missions de maintien de la paix peuvent-elles s'adapter aux défis que vous venez d'identifier ?

Chaque mission opère dans un contexte spécifique et réagit de façon différente à ces défis, ce qui est une source de préoccupation importante pour l'ONU, la pratique évoluant généralement plus rapidement que les concepts. S'agissant des ressources, bien que l'ONU apprenne à faire plus avec moins, les efforts pour compenser le déficit de capacités sont actuellement concentrés sur la mutualisation, au niveau régional, des ressources essentielles à nos missions. Même si les détails de cette mutualisation sont encore à l'étude, nous avons déjà à plusieurs reprises eu l'occasion de mettre en place cette coopération inter-missions – par exemple pour répondre à des problèmes de sécurité à la frontière entre le Liberia et la Côte d'Ivoire grâce à un transfert d'hélicoptères d'attaque, et à une situation d'urgence en Syrie en y dépêchant des observateurs militaires engagés sur d'autres missions. Quant aux nouvelles capacités qui émergent du développement des nouvelles technologies, nous continuons à faire appel aux États membres tout en explorant des possibilités d'externalisation, ce qui fera bientôt l'objet d'une expérimentation lors de l'une de nos missions.

Si l'on se tourne vers la situation en République démocratique du Congo (RDC), quels seront, selon vous, les défis principaux liés à la mise en œuvre de la résolution 2098 du Conseil de Sécurité de l'ONU prévoyant le déploiement d'une « brigade d'intervention » sous le commandement de la MONUSCO afin de s'adapter aux développements possibles du conflit ?

En premier lieu, je pense que le mérite de la résolution 2098 est d'être extrêmement proactive. En deuxième lieu, c'est une résolution résultant en partie de l'initiative des pays de la région. C'est parce que ces pays désiraient mettre en place une force internationale neutre (déployée sur la frontière entre la RDC et le Rwanda) sur la base de contributions de pays de la région et parce qu'ils ont fait une demande à l'ONU pour financer cette force, que nous avons préféré cette solution. De plus, ce sont pour l'essentiel les pays de la région qui fourniront en personnel la brigade d'intervention. En troisième et dernier lieu, il s'agit d'une résolution pragmatique car elle tient compte du fait que, malheureusement, les forces armées de la RDC se sont révélées incapables de prendre le dessus sur les divers groupes armés de la région. Il reste à voir si sa mise en œuvre apportera un développement significatif.

2 NdÉ : Voir CSNU Res. S/RES/2098 (2013), 28 mars 2013, para. 9 et seq.

Quels sont les avantages et les coûts des autres missions mandatées par l'ONU déployées en soutien des missions de maintien de la paix, telle l'opération Licorne en Côte d'Ivoire ?

Je crois qu'un tel arrangement nous est avant tout imposé par la nature même des crises auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. Nous intervenons généralement dans des situations de post-conflits. Quand une situation de post-conflit fait face à une reprise récente des hostilités – comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire – les forces de maintien de la paix ne sont plus complètement adaptées aux circonstances. Notre processus de constitution de forces est très long, car il est hautement politique. Par conséquent, pour gérer une crise, nous avons une possibilité : faire appel aux missions voisines, ou en d'autres termes, mutualiser certaines ressources au niveau régional. Cependant, nous avons aussi une autre possibilité : demander à des volontaires de nous aider à stabiliser la situation. C'est un concept qui gagne de plus en plus de terrain.

En outre, une force de maintien de la paix n'est pas une équipe de gestion du système des forces³. Elle ne dispose pas des capacités nécessaires à la collecte de renseignements, ni de moyens spécialisés pour libérer des otages. Elle ne dispose pas non plus des capacités qu'ont généralement les forces expéditionnaires. Dans ce contexte, il y a un avantage évident à avoir une force parallèle nous fournissant de manière permanente ce genre de soutien. Pour résumer, ce genre de configurations nous est imposé par les réalités du terrain. Il est possible qu'elles soient conceptualisées après les événements, mais avec le recul, il est clair qu'avoir l'opération Licorne était un avantage ; l'opération a indubitablement aidé à mieux gérer les problèmes post-électoraux.

Quels sont, à vos yeux, les principaux défis liés aujourd'hui au maintien de la paix au Mali ?

La situation au Mali est évidemment un défi majeur. En effet, je pense qu'elle illustre les différents défis auquel nous devons actuellement faire face. Tout d'abord, la situation interne s'est détériorée car des décisions politiques n'ont pas été prises à temps ou de la bonne manière. Ceci a créé un terrain favorable sur lequel les groupes armés opérant sur des zones vastes ont pu acquérir l'ascendant que l'on observe aujourd'hui. C'est un rappel de plus du fait qu'à chaque fois qu'une opération de maintien de la paix est mise en place, un effort doit être fait pour stabiliser la situation politique ; sans quoi les fondations de l'opération sont précaires. Ensuite, nous sommes encore dans une situation dans laquelle les moyens d'établir l'autorité de l'État – en particulier la capacité de l'armée – n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le troisième facteur réside dans le fait que les organisations régionales et continentales ont joué leur rôle mais ont très rapidement atteint leurs limites, qui sont essentiellement de nature financière.

3 NdÉ : La gestion du Système de forces et moyens en attente consiste à combiner des groupes de capacités ou de moyens militaires homogènes, travaillant ensemble à un même objectif opérationnel, ce qui permet ainsi de fournir une réponse plus efficace à la nature « inter-armée » des opérations militaires.

Vous remarquerez qu'une situation similaire s'observe en République centrafricaine. L'ONU va se retrouver elle-même confrontée aux attentes élevées des soldats du maintien de la paix ; nous attendons de voir comment le Conseil de sécurité va élaborer le mandat de cette future force. Nous attendons également de voir à quel processus politique cette mission sera associée et enfin comment des opérations de haute intensité peuvent être confiées aux forces de maintien de la paix de l'ONU.

J'ai parlé précédemment d'une association entre une force de maintien de la paix de l'ONU et une force mandatée par l'ONU pour soutenir une force de maintien de la paix. On a vu cela avec l'opération Licorne, en Côte d'Ivoire, de même qu'avec l'opération Artémis, en RDC : nous avons également eu une situation similaire avec l'opération EUFOR RD Congo.

Nous avons essayé de trouver un remède au manque de moyens dont souffre constamment l'ONU dans les situations de crises en essayant d'établir des processus de coopération entre les différentes missions : la mission en Côte d'Ivoire a pu par exemple utiliser des hélicoptères d'attaque appartenant à la mission au Liberia. Toutefois, ce n'est pas toujours suffisant. Ce qui est requis est une force à la fois capable d'intervenir et d'apporter son soutien pour faire face aux situations de crise. C'est probablement ce qui sera mis en place pour la mission au Mali.

Quel est votre point de vue sur l'approche des « missions intégrées », telle qu'on peut la voir à l'œuvre dans la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) ?

Une mission est dite « multidimensionnelle » et « intégrée », car elle comprend tous les secteurs d'activité qui doivent être organisés avant qu'une crise nécessitant le déploiement de troupes de l'ONU ne puisse être stabilisée. Ces missions comprennent des secteurs aussi variés que la protection des enfants, les affaires civiles, l'assistance électorale, les droits de l'homme, la sécurité, l'état de droit, etc. Elles sont, à mon sens, une réponse appropriée aux nouveaux types de conflits dont la complexité est intimement liée, particulièrement en Afrique, aux questions soulevées par la bonne gouvernance. Cependant, mettre ce type de mission en place n'est qu'un préalable à la solution, qui dépend encore davantage de la fluidité du fonctionnement de ce dispositif compliqué, de la détermination de l'État hôte à résoudre la crise, et de l'engagement de la communauté internationale à rechercher une solution politique. En d'autres termes, à problème complexe, solution complexe.

Pourriez-vous nous expliquer comment votre bureau envisage le processus de constitution des forces ? Quels défis cela implique et avez-vous identifié certaines « bonnes pratiques » dans ce processus ?

Le processus de constitution d'une force est souvent lancé par l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité, le développement d'un plan d'opération et la rédaction de divers documents opérationnels définissant l'organisation et les capacités des unités concernées et les tâches qui leur seront assignées. Aux niveaux administratif et financier, les échanges de vues continus entre les pays contributeurs et les départements

de l'ONU concernés par le maintien de la paix et le soutien opérationnel des forces débouchent sur des accords dans des domaines tels que la reconnaissance de la zone de déploiement, le remboursement, les visites préalables au déploiement, et le déploiement lui-même. Il s'agit donc d'un long processus qui doit malheureusement faire face aux défis de l'urgence, générer suffisamment de ressources et veiller à leur répartition cohérente.

Ici, bonne pratique signifie planifier à long terme et mutualiser les ressources de l'ONU disponibles afin de répondre de manière appropriée aux défis mentionnés. Mes services établissent des contacts informels avec les pays potentiellement contributeurs longtemps avant l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité, sur la base des niveaux de personnels proposés et des besoins en termes d'unités soulignés dans le processus de planification initial. Cette approche s'appuie aussi sur l'équipe de gestion du Système des forces et moyens en attente de l'ONU.

Comment envisagez-vous l'intégration du droit dans les missions de maintien de la paix, depuis l'étape de la constitution des forces jusqu'à la responsabilité en cas de violations ? Comment s'organise la diffusion et la formation des forces de maintien de la paix au droit international humanitaire et aux autres normes pertinentes ?

C'est une question qui est aujourd'hui devenue cruciale. Tant que les forces de maintien de la paix étaient des forces d'interposition entre deux armées conventionnelles, il n'y avait pratiquement pas de problèmes de la sorte. Mais depuis que les forces de maintien de la paix sont engagées dans des conflits internes au sein d'États, elles doivent faire face à de nouvelles menaces. Quelle attitude devrait adopter une force de maintien de la paix quand elle est prise pour cible par des enfants ? Quelle devrait être son attitude vis-à-vis des violences faites aux femmes ? Ou encore, quelle devrait être l'attitude des soldats du maintien de la paix responsables de la protection des populations relativement aux droits des personnes déplacées ? Ce sont toutes des questions pertinentes que nous nous posons aujourd'hui. Il n'est plus possible de s'engager dans des opérations de maintien de la paix sans avoir une idée claire du corpus de règles du droit de la guerre. De plus, les forces concernées doivent avoir une compréhension précise de ces règles. Ceci leur est transmis au cours de leur enseignement et de leur formation avant le déploiement. Nos collègues des missions de maintien de la paix qui doivent traiter de tous ces problèmes bénéficient également d'une formation continue pendant leur service. Il est de leur devoir de s'assurer que leurs forces respectent le droit. Enfin, il est certain qu'aujourd'hui, avec l'usage de la force, ainsi que le fait d'être mandaté pour accomplir des tâches impliquant nécessairement l'usage de la force, le statut même des forces de maintien de la paix est remis en question. Quand il nous a été demandé d'aider l'armée congolaise à désarmer des groupes armés, certains ont considéré que nous étions devenus parties au conflit. Mais à un certain moment, il est parfois inévitable de devenir partie à un conflit pour le résoudre. Il n'y a donc aucun obstacle à devenir engagé dans un conflit, tant que cet engagement est en conformité avec le droit.

C'est pourquoi nous avons mis en place une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte du soutien que fournit l'ONU à des forces de sécurité non-onusiennes. Cette politique obligatoire garantit que les forces de sécurité non-onusiennes que nous soutenons respectent les mêmes principes que l'ONU et démontre clairement que le respect du droit international occupe une place très importante au sein de leurs activités de maintien de la paix. C'est ici l'esprit même de l'ONU qui est en jeu. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a mis en place un « Code de conduite du personnel de maintien de la paix de l'ONU⁴ », afin de garantir que le comportement du civil, militaire ou policier du personnel chargé du maintien de la paix demeure exemplaire. Leur légitimité découle de cela.

Avez-vous des moyens d'impliquer les pays qui contribuent en troupes dans ces réflexions et d'engager avec ces derniers des discussions sur les problèmes que vous venez de mentionner ?

Absolument. Nous avons lancé le débat, et ces principes sont en fait une condition pour accepter une contribution à une mission de maintien de la paix. Certaines contributions ont dû être rejetées – diplomatiquement – car elles soulevaient des problèmes en termes de respect du droit. Les États concernés étaient impliqués dans des problèmes juridiques sur des sujets nécessitant qu'ils fassent des progrès. Cette conditionnalité sert ainsi de premier filtre, ce qui témoigne de l'esprit de respect du droit qui règne à l'ONU.

Comment considérez-vous les interactions entre acteurs humanitaires et soldats de la paix, et ce, tout particulièrement dans des contextes au sein desquels des « missions intégrées » sont déployées ?

Premièrement, je crois que les agences humanitaires sont prises en compte dans la plupart des résolutions de l'ONU sur le maintien de la paix. Plusieurs résolutions prévoient que les forces de maintien de la paix ont non seulement la responsabilité de protéger le personnel onusien, mais également celle d'apporter leur assistance aux acteurs humanitaires. Dans certaines résolutions, ce devoir d'assistance est tout à fait explicite. Les travailleurs humanitaires sont par conséquent presque toujours pris en compte dans la conception des missions de maintien de la paix. Et tel est le cas dans le cadre de mécanismes formels – le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et le Coordonnateur des secours d'urgence coordonnent toutes les agences, tous les fonds et tous les programmes de l'ONU, et servent de lien avec les organisations humanitaires. Enfin, les chefs de missions sont en contact avec les organisations humanitaires.

En ce qui me concerne, lorsque j'étais commandant de force et que je voyais sur le terrain, j'organisais toujours des réunions avec des acteurs humanitaires.

4 NdÉ : Pour plus d'information, voir le site (en anglais) de l'United Nations Conduct and Discipline Unit : <http://cdu.unlb.org/UNStandardsofConduct/CodeofConduct.aspx>. NdT : Le lecteur français pourra également en apprendre un peu plus ici : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/issues/cdu.shtml>.

J'avais l'habitude d'insister : « Ne me dites pas ce qui fonctionne bien, dites-moi plutôt ce qui ne fonctionne pas ». De la même manière, quand je rencontrais commandant territorial, je lui disais : « Ne me dites pas ce que les Casques bleus ont réussi à faire, dites-moi plutôt ce qui ne fonctionne pas bien et ce que vous attendez d'eux ».

Finalement, les travailleurs humanitaires sont extrêmement familiers de la situation sur le terrain. Les commandants des forces de maintien de la paix – tout en essayant d'assurer leur autonomie décisionnelle – et les commandants militaires locaux trouvent un équilibre profitable à chacune des parties, par lequel chacun sait exactement ce qu'il peut attendre de l'autre. C'est la situation idéale. Evidemment, il arrive que cet équilibre ne soit pas atteint. J'ai fait cette expérience en RDC, pendant l'opération menée dans la zone du Ruwenzori en décembre 2005 contre le groupe armé ADF-NALU⁵, qui permit la destruction et l'incendie de tous les camps de l'ADF-NALU et la récupération d'un très grand nombre d'armes. Dans le même temps, la population a été déplacée sans avertissement préalable, et peu de temps avant la période des récoltes. Les agences humanitaires ont perçu cela comme un désastre, donc nous avons décidé de les rencontrer pour discuter de la manière dont il convenait de procéder à l'avenir, et de la nécessité de les consulter avant la mise en place de certaines opérations, tout en continuant à respecter la confidentialité et notre calendrier.

Pour les responsables d'une mission de maintien de la paix – et tout particulièrement pour les militaires – il est nécessaire d'être proche et à l'écoute de tous les acteurs impliqués sur le terrain, y compris les acteurs humanitaires. Une telle sensibilité est d'autant plus nécessaire que les organisations humanitaires ont leurs propres manières de faire les choses. Ceci apparaît en particulier lorsque une nouvelle résolution du Conseil de sécurité est en train d'être rédigée ou que le mandat d'une mission de maintien de la paix est en train d'être renouvelé : les acteurs humanitaires tentent d'influencer le contenu des résolutions au moyen de rapports, et souvent avec succès.

***Comment voyez-vous l'évolution future des missions de maintien de la paix ?
La récente Résolution 2098 du Conseil de sécurité reflète-t-elle l'émergence d'un
concept plus « offensif » des missions de maintien de la paix ?***

Je ne peux répondre à cette question qu'en partageant avec vous mon point de vue personnel, qui ne reflétera pas nécessairement la position de l'ONU. Je pense que nous nous dirigeons vers des situations dans lesquelles nous aurons de plus en plus besoin de forces capables de mener des opérations robustes. Je crois que nous devons travailler dans deux directions à la fois. Tout d'abord, comme cela a déjà été fait en RDC, nous devons davantage nous appuyer sur les forces régionales, même si cela signifie leur confier un mandat onusien et faire porter à leurs soldats des casques bleus. Leur motivation et l'intérêt qu'ils ont dans la stabilisation des crises qui

5 NdÉ : ADF-NAU est l'acronyme d'Allied Democratic Forces – National Army for the Liberation of Uganda (connu en français sous le nom de Forces Démocratiques Alliées-Armée Nationale de Libération de l'Ouganda), un groupe armé opérant dans l'est de la RDC.

affectent leur pays seront probablement plus grands que ceux des troupes venant d'un autre continent. Nous devons prendre ceci en compte, tout en nous efforçant de maintenir la nature universelle du maintien de la paix. Ensuite, il est nécessaire d'encourager les pays du Nord à s'impliquer de nouveau, en aidant les missions de maintien de la paix à être des « Systèmes de forces et moyens en attente », c'est-à-dire en leur fournissant les capacités qui leur font défaut, comme par exemple des moyens aériens ou du renseignement. Ce sont ces deux aspects qui permettront aux forces de maintien de la paix, où qu'elles opèrent, de maintenir leur ascendant moral sur les divers acteurs présents.

Une force de maintien de la paix n'est pas une machine de guerre. D'un point de vue sémantique, l'expression « maintien de la paix » ne peut laisser place à aucune ambiguïté. Quel que soit l'adjectif qui lui est attaché – « amical », « robuste », etc. – il s'agit toujours de maintenir la paix ! Donc si nous voulons continuer à maintenir la paix, eut égard aux changements que connaît la nature des conflits, nous devons conserver un avantage sur les divers autres acteurs. C'est ce qui permet d'éviter de basculer dans une situation de guerre. Ce qui a été fait en Somalie n'était pas du maintien de la paix : l'Ouganda et le Burundi – des pays contributeurs de troupes – sont en état de guerre⁶. Ce qu'ils ont accepté en termes de pertes en vies humaines ne peut être accepté par une force de maintien de la paix ; c'est tout simplement impossible et le Conseil de sécurité ne l'aurait jamais approuvé. Les pays du Nord devront donc s'impliquer à nouveau dans le maintien de la paix d'une manière ou d'une autre. C'est en tout cas mon point de vue personnel.

Je regrette que nos forces doivent faire face de plus en plus souvent à des situations de guerre. Malheureusement, nous traversons actuellement une période dans laquelle les foyers de tension s'embrasent. C'est le cas par exemple en Afrique de l'Ouest, qui constituait jusqu'ici une région relativement stable : je pense à la Guinée, à la République centrafricaine, au Mali. La difficulté de prévoir le futur et de développer les outils appropriés est l'une des particularités de l'ONU. Nous n'assemblons pas des forces, nous ne produisons pas d'équipement ; nous prenons seulement ce qui est déjà là et ceux qui veulent bien venir, alors que les États peuvent analyser les situations, faire des prévisions, développer du matériel, former des unités et se préparer en fonction de leurs intérêts. Nous ne sommes que les utilisateurs de ce qui est déjà disponible. C'est pourquoi nous sommes presque toujours en retard.

6 NdÉ : En 2011, les troupes de maintien de la paix de la Mission de l'Union Africaine en Somalie (composées, entre autres, de forces ougandaises et burundaises) ont connu de très lourdes pertes lors d'un terrible affrontement avec des militants armés en Somalie. Voir Josh Kron et Mohamed Ibrahim, « African Union Peacekeepers Killed in Somalia Battle », in *New York Times*, 21 octobre 2012, disponible sur : <http://www.nytimes.com/2011/10/22/world/africa/african-union-takes-casualties-in-somalia-but-numbers-vary.html>.